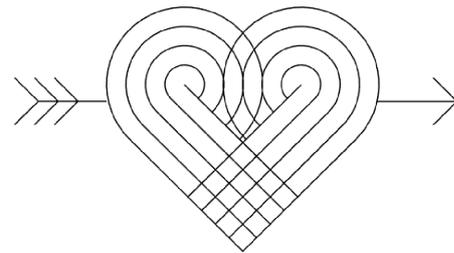




# La fabrique de formation



## Financement de formation pour les particuliers ou bénévoles

### **Vous êtes un particulier**

**A titre individuel :** Vous souhaitez vous former en prenant vous-même en charge le coût de la formation, c'est possible avec le tarif adapté que propose La fabrique de formation. Les frais pédagogiques peuvent faire l'objet d'un règlement échelonné. N'hésitez pas à nous contacter, nous nous efforcerons de trouver une solution adaptée à votre situation.

A noter : Les formations de La fabrique de formation ne sont pas éligibles au CPF. Pour obtenir des informations sur ce mode de financement, nous vous invitons à consulter le site : [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

### **Vous êtes bénévole**

**Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) :** Pour suivre l'actualité du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) et de ses appels à projets pour soutenir la formation des bénévoles : [-> en savoir plus](#)

**Compte engagement citoyen :** Les activités bénévoles de dirigeant associatif ou d'encadrement d'autres bénévoles permettent d'acquérir des droits à formation sur le compte d'engagement citoyen (CEC) [-> en savoir plus](#)

**Certificat de formation à la gestion associative (CFGGA) :** Le bénévole d'une association peut obtenir un certificat de formation à la gestion associative (CFGGA) > plus d'informations auprès de votre direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

### **Vous êtes retraité**

Sous certaines conditions, les services d'Action sociale de votre Caisse de retraite peuvent vous aider à financer votre formation.

### **Vous êtes en situation de handicap**

Des aides spécifiques sont également mises en place.

Vous pouvez bénéficier du soutien de l'AGEFIPH qui intervient en complément de l'entreprise ou du financeur (OPCO, Région, ...) [-> en savoir plus](#)

Les salariés en situation de handicap peuvent également suivre des actions spécifiques de formation sur décision des CDAPH. [-> en savoir plus](#)

[-> Prendre contact avec La fabrique de formation](#)

[-> Visiter le site de La fabrique de formation](#)

[-> Nous appeler : 06 88 05 48 64 ou 06 76 35 40 50](#)

Informations mises à jour le 21/04/2023